



DECISION N°2023-08
PORTANT SUR LA REALISATION DES PRESTATIONS SUIVANTES :
« ESPACE NATUREL SENSIBLE « SALETTES ET VALLAT DE MARQUETTON
LOT 1 SUIVI PLURIANNUEL DU JONC DE DESFONTAINES
LOT 2 DIAGNOSTIC DES ESPECES VEGETALES EXOTIQUES ENVAHISSANTES »

Madame Jacqueline BOUYAC, Présidente du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Mont-Ventoux,

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 29 septembre 2021 autorisant la Présidente à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, accords-cadres et marchés subséquents, qui peuvent être passés dans le cadre de procédure adaptée (montant maximale de 100 000 € HT), ainsi que toute décision concernant leurs avenants ne conduisant pas à un montant total du marché supérieur à 100 000 € HT, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

En vue de la réalisation des prestations suivantes « SUIVI PLURIANNUEL DU JONC DE DESFONTAINES ET DIAGNOSTIC DES ESPECES VEGETALES EXOTIQUES ENVAHISSANTES », le Cabinet Auddicé Environnement a été consulté en application de l'article R.2122-8 du code de la commande publique,

Après examen de leur offre conforme et en vue de la réalisation des prestations citées précédemment,

DECIDE,

De passer avec **AUDDICE ENVIRONNEMENT** dont le siège social est situé ZAC du Chevalement 5 rue des Molettes 59286 ROOST-WARENDIN et l'agence sud à Sault les marchés publics de prestations intellectuelles suivantes :

2023 MP 04 LOT 1 SUIVI PLURIANNUEL DU JONC DE DESFONTAINES pour un montant de 4 995,00 € TTC
2023 MP 05 LOT 2 DIAGNOSTIC DES ESPECES VEGETALES EXOTIQUES ENVAHISSANTES pour un montant de 4 110,00 € TTC

Les crédits étant inscrits au budget.

La présente décision sera transmise à Madame la Préfète de Vaucluse,
Compte-rendu sera donné au Comité Syndical lors de la prochaine séance,

A Carpentras, le 17/05/2023

La Présidente du Parc naturel Régional du Mont-Ventoux
Conseillère régionale

Jacqueline BOUYAC

